



A**ZON preleve sur compte vendeur sans respecter ses clauses

Par **dnarrefa**, le **22/12/2014** à **20:21**

Bonsoir à tous,

j'ai ouvert un compte vendeur sur A**ZON qui m'a clairement satisfait au début. Arrive un moment où tout ne roule plus comme des roulettes, bien entendu!
un particulier commande un livre scolaire.

- correspondant à la description
- délais respecté

...

le client me demande un retour du livre 1 mois après l'avoir commandé, je l'ai tout d'abord ignoré car il était en tort pr les raisons que je citerais par la suite. Plus tard, amazon le contact, le client a fait appel à eux pour mener a bout cette affaire sous "conditions de garantie A à Z".

Effectivement, le retour est sous trente jours MAIS les conditions stipulent clairement que le DELAIS DE RETRACTATION est bien de 7 jours (en tant que particulier)

j'ai par de multiples reprises RÉPÉTÉ que les délais de rétractation étaient de 7j mais ils en ont rien à faire, ils ne tiennent compte que des 30j

AU FINAL : ils m'ont prélevé sur MON compte SANS mon accord (ni autorisation de prélèvement écrite signée auprès de ma banque)

MOTIF EVOQUE : ils considèrent que comme n'ayant pas donné mon adresse postale pour le retour du livre (que je refuse clairement car ce serait reconnaître avoir tort), que je ne veux pas résoudre le problème et qu'ils me préleveront dans les prochains jours. (avouez que meme un enfant de 5 ans aurait trouvé un meilleur motif...)

A**ZON et sa mauvaise foi ...

Ce ne sont que des voleurs! Fuyez vendeur A**ZON!

Dois je m'adresser auprès d'UFC que choisir? Ou que dois je faire?...
merci

Par **moisse**, le **23/12/2014** à **10:28**

Bonjour,

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre interprétation.

D'abord le délai n'est pas de 7 jours mais de 14 depuis la loi HAMON.

Ensuite il faut que le destinataire puisse exercer son droit de rétractation, c'est à dire avoir une adresse de contact direct avec vous, en tant que vendeur "marketplace".

Si ce n'est pas le cas, ce client va s'adresser à AMZ dans le cadre de la garantie "30 jours".

En tant que professionnel vous n'avez pas accès aux services de l'UFC. Vous ne pouvez disposer que des voies civiles de recours, à savoir tribunal de commerce.

Par **dnarrefa**, le **23/12/2014** à **10:51**

Bonjour,

Comme je l'ai cité précédemment, je suis une particulière. Délais de retraction de 14 jours pour les professionnels et de 7 jours pour les particuliers dans notre cas.

Elle a voulu exercer son droit de rétractation un mois après la commande, donc hors délais de rétractation (7j).

Par **moisse**, le **23/12/2014** à **14:43**

J'ignorai qu'AMZ acceptait les ventes entre particuliers, donc d'occasion.

Dans un tel cas, le droit de rétractation n'existe pas.

En effet les CGV de ce prestataire renvoient au code de la consommation qui n'a d'effet qu'entre un professionnel et un consommateur.

Et le délai est bien de 14 jours lorsqu'il existe et de Zéro s'il n'existe pas.

Maintenant AMZ peut modifier les règles légales en introduisant des variantes du moment que vous acceptez ces règles en vous inscrivant.